

GSU-SSG

SYNDICAT DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX



MANUEL DES
DIRIGEANT.E.S DE
SECTION LOCALE

TABLE DES MATIÈRES

- 01 POUR COMMENCER
- 02 STRUCTURE DU SSG
- 04 ORGANISATION DES SECTIONS LOCALES
- 06 RESSOURCES



POUR COMMENCER

Merci d'avoir accepté d'être un.e dirigeant.e au sein de votre section locale du Syndicat des services gouvernementaux.

Les dirigeant.e.s locaux sont l'épine dorsale de notre syndicat. **Vous** représentez les membres sur le lieu de travail et exercez un leadership au sein de la section locale et à tous les niveaux de l'organisation.

Que vous soyez nouveau dans votre rôle ou que vous le fassiez depuis plusieurs années maintenant, le travail syndical peut parfois sembler écrasant. Ce manuel vous donnera un aperçu de votre rôle et de vos responsabilités en tant qu'officier de section locale et est l'un des outils que le SSG a développé pour vous aider à effectuer votre travail important.

En tant que dirigeant.e de section locale, vous représentez un syndicat inclusif dont les membres sont au **coeur des priorités**.

Merci de consacrer votre temps et vos efforts aux membres du Syndicat des services gouvernementaux.



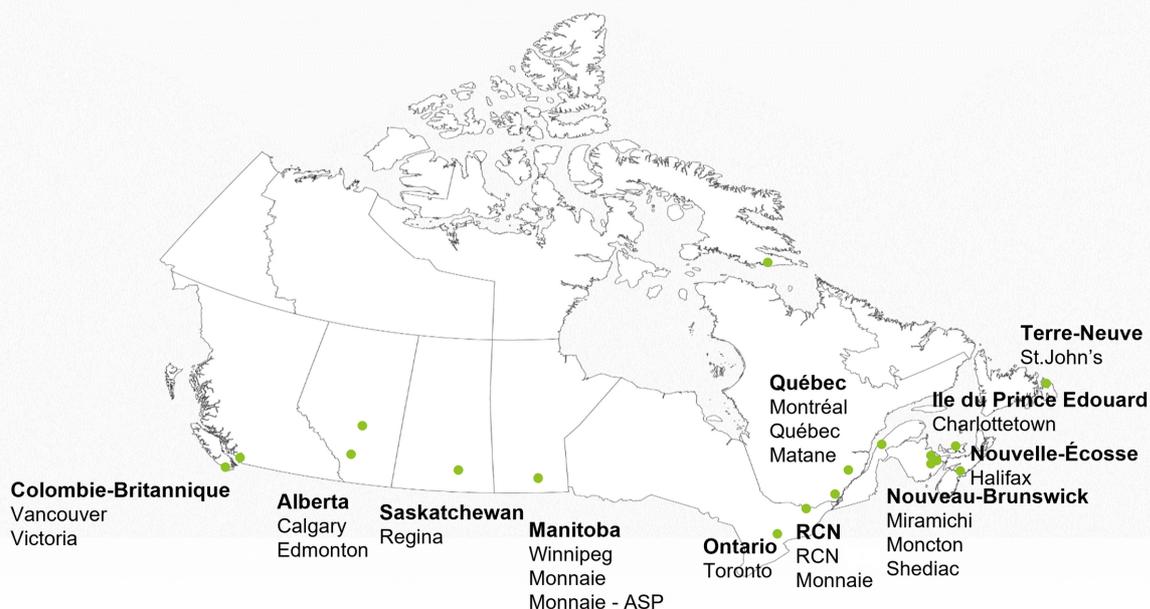
STRUCTURE DU SSG

CRÉÉ LORS D'UN CONGRÈS DE FUSION EN AOÛT 1999, LE **SYNDICAT DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX** (SSG) EST L'UN DES 15 ÉLÉMENTS DE L'AFPC. UN ÉLÉMENT RASSEMBLE LES MEMBRES QUI TRAVAILLENT POUR LE MÊME MINISTÈRE, L'**AFPC**, PAR RAPPORT AU SSG, AGIT COMME **AGENT NÉGOCIATEUR** -EN D'AUTRES TERMES, C'EST ELLE QUI NÉGOCIE VOTRE CONVENTION COLLECTIVE.

LE SSG EST ORGANISÉ EN **24** SECTIONS LOCALES AU CANADA ET REPRÉSENTE PLUS DE **10 000** MEMBRES.

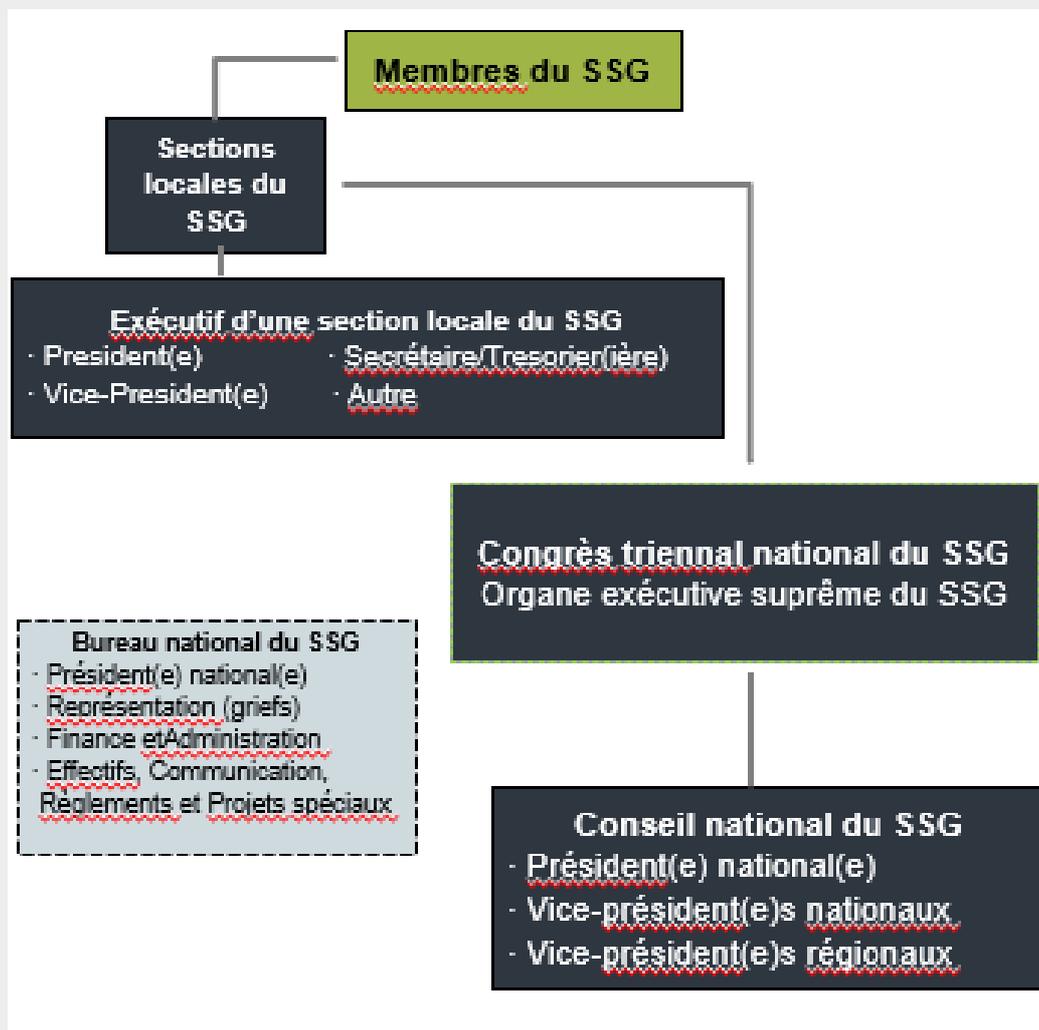
NOS MEMBRES TRAVAILLENT POUR SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA (SPAC) AINSI QUE SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC), ET RELÈVENT DES GROUPES **PA, SV OU TC**.

NOUS AVONS ÉGALEMENT DES MEMBRES QUI TRAVAILLENT POUR LA **MONNAIE ROYALE CANADIENNE** (MRC), À OTTAWA ET WINNIPEG.



LE CONSEIL NATIONAL DU SSG, ÉLU PAR ET PARMI LES DÉLÉGUÉ(E)S DES SECTIONS LOCALES LORS DE NOTRE **CONGRÈS NATIONAL TRIENNAL**, SE COMPOSE DE **16 VICE-PRÉSIDENT(E)S RÉGIONAUX(ALES)**, DE **TROIS VICE-PRÉSIDENT(E)S NATIONAUX(ALES)** (DONT UN OU UNE EST RESPONSABLE DU PORTEFEUILLE DE L'ÉQUITÉ) ET DU(DE LA) **PRÉSIDENT(E) NATIONAL(E)**.

LE BUREAU NATIONAL DU SSG, SITUÉ À OTTAWA, FOURNIT AUX MEMBRES, AUX SECTIONS LOCALES ET AUX OFFICIERS ÉLUS, DES CONSEILS ET UNE REPRÉSENTATION SUR DIVERSES QUESTIONS DE RELATIONS DE TRAVAIL, Y COMPRIS LES GRIEFS ET LES DEMANDES D'INVALIDITÉ, AINSI QUE DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX MEMBRES.



ORGANISATION DES SECTIONS LOCALES

LES SECTIONS LOCALES DU SSG ONT LE POUVOIR D'ÉLIRE LEURS PROPRES OFFICIERS, D'ADOPTER DES RÈGLEMENTS, DE TENIR LEURS PROPRES RÉUNIONS, DE FIXER LEUR PROPRE TAUX DE COTISATION DE SECTION LOCALE

Vous occupez un poste au sein de votre section locale – mais qu'est-ce que cela signifie exactement? Chaque position dans une section locale a un rôle et des responsabilités spécifiques à assumer. Vous trouverez ci-dessous les principales responsabilités de chaque rôle, bien que chaque section locale puisse en ajouter d'autres.

PRÉSIDENT.E DE SECTION LOCALE

- Convoque et préside toutes les réunions de la section locale ;
- Traite avec les représentants locaux de l'employeur sur les questions touchant les intérêts des membres de la section locale ;
- Participe aux comités de consultation régionaux à la demande du/de la vice-président.e régionale et sous approbation du/de la président.e nationale du SSG ;
- Participe aux comités internes du SSG à la demande du/de la président.e nationale du SSG ;
- Est responsable de la représentation (griefs) des membres dans sa section locale.

VICE-PRÉSIDENT.E DE SECTION LOCALE

- Assiste le/la Président.e dans ses fonctions et le/la remplace sur demande, ou en cas d'absence, d'incapacité, de démission ou de décès ;
- Assiste à toutes les réunions de la section locale, incluant celles du comité exécutif de la section locale.

SECRÉTAIRE

- Tient un compte rendu exact des délibérations de chaque réunion et distribue les procès-verbaux des AGAs aux membres appropriés et au bureau national du SSG ;
- Est responsable de la conservation des documents appropriés et de toute la correspondance ;
- Assiste à toutes les réunions du comité local et exécutif.

TRÉSORIER.ÈRE

- Est responsable des dossiers financiers de la section locale ;
- Est chargé.e de préparer les états financiers et de les présenter aux réunions des membres et du Comité exécutif, au besoin ;
- Veille à ce qu'une liste à jour de tous les membres soit conservée ;
- Recueille toutes les sommes qui doivent être versées à la section locale et les dépose dans un établissement financier approuvé par le Comité exécutif ;
- Est responsable de verser les fonds que doit la section locale à titre de règlement de ses dettes ;
- Assiste à toutes les réunions du comité exécutif et de la section locale.

En plus des quatre postes mentionnés ci-dessus, une section locale peut choisir d'ajouter d'autres postes élus au sein de son exécutif ou à l'extérieur de l'exécutif, comme, mais sans s'y limiter, un/une délégué.e syndical.e en chef, un/une directeur.trice, un/une agent.e de communication.

ORGANISATION DES SECTIONS LOCALES

LES SECTIONS LOCALES DU SSG ONT LE POUVOIR D'ÉLIRE LEURS PROPRES OFFICIERS, D'ADOPTER DES RÈGLEMENTS, DE TENIR LEURS PROPRES RÉUNIONS, DE FIXER LEUR PROPRE TAUX DE COTISATION DE SECTION LOCALE

VICE-PRÉSIDENT.E RÉGIONALE (VPR)

Bien que les VPRs ne fassent pas partie de l'exécutif d'une section locale, ils jouent un rôle crucial en encadrant l'exécutif de la section locale et en l'aidant à remplir ses fonctions.

RÈGLEMENTS

Les Règlements de section locale constituent le cadre démocratique dans lequel la section locale fonctionne. Ils ne doivent pas entrer en conflit avec les Règlements du SSG et / ou la Constitution de l'AFPC. Dans la Règle 2 des Règlements du SSG, les sections locales peuvent trouver un cadre pour les guider. Les sections locales peuvent ajouter des Règlements, des Règles et des Politiques.

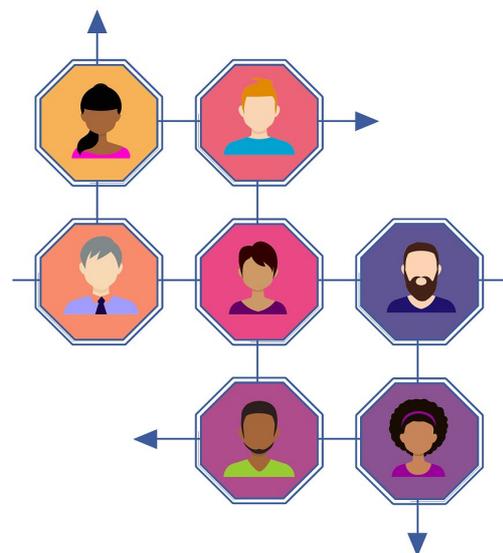
Les sections locales sont responsables d'avoir leur propre ensemble de règlements. Bien que le SSG fournisse un cadre pour les guider, les sections locales peuvent modifier leurs Règlements afin de répondre à leurs besoins – tant qu'ils ne rentrent pas en conflit avec les Règlements du SSG et la Constitution de l'AFPC.

CONSEILS POUR LES DIRIGEANT.E.S DE SECTION LOCALE

Le potentiel d'efficacité dépend en grande partie de votre capacité à maximiser votre temps et vos efforts. Pour y parvenir, vous et les autres officiers de votre section locale pouvez travailler ensemble. Bien que vous ayez tous votre rôle et vos responsabilités, vous travaillez tous vers le **même objectif** : créer une présence syndicale efficace et positive sur le lieu de travail.

Tous les officiers locaux sont bénévoles. La planification de la gestion du temps et l'établissement des priorités seront essentiels pour rester au top de votre travail syndical. Essayez de prévoir du temps chaque jour pour terminer les tâches syndicales. En fonction de la charge de travail de la section locale, la section locale peut envisager d'engager quelqu'un à temps partiel pour aider avec certaines tâches de bureau, par exemple.

Parlez avec vos membres – plus ils en sauront sur les activités locales, plus ils seront intéressés à s'impliquer. **Plus votre réseau de bénévoles est grand, plus la charge de travail est faible pour toutes les personnes impliquées.**



RESSOURCES

SITE WEB DU SSG

Section de la représentation

- Outils pour les griefs
- Invalidité longue durée – procédure
- Plaintes en matière de dotation
- Devoir de juste représentation



Ressources pour les sections locales

- Administration
- Finance
- Éducation



CHAÎNE YOUTUBE

ÉDUCATION AFPC



SYNDICAT DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

705-233 rue Gilmour, Ottawa, On., K2P 0P2

1-888-220-2414 | www.gsu-ssg.com

gsu-ssg@psac-afpc.com | [@gsu_ssg](https://twitter.com/gsu_ssg)